1° Demande de procuration

2° Révoquer sa procuration





ETAPE (0) : L'assuré se rend dans l'onglet « Mes démarches » puis « Faire ou révoquer une procuration en ligne »





ETAPE (1) : L'assuré prend connaissance des principes de la procuration en ligne

A noter: la procuration est utilisable 1 mois à partir de la date de création et peutêtre annulée à tout moment via la rubrique « Mes Informations » Accueil Mes paiements Mes démarches Mon espace prévention Mes informations

Faire ou révoquer une procuration en ligne

Vous ne pouvez pas vous rendre à l'accueil de votre Caisse d'Assurance Maladie.

Afin de permettre à une personne de votre choix d'effectuer une démarche à votre place ou d'obtenir une information sur votre dossier, vous devez impérativement compléter une procuration en ligne. Ceci permet aux conseillers de l'accueil de garantir le secret professionnel sur vos informations.

Cette procuration, une fois complétée, est valable 1 mois maximum. Vous pouvez la révoquer à tout moment dans la rubrique « Mes informations » de votre compte ameli.



Je démarre ma demande

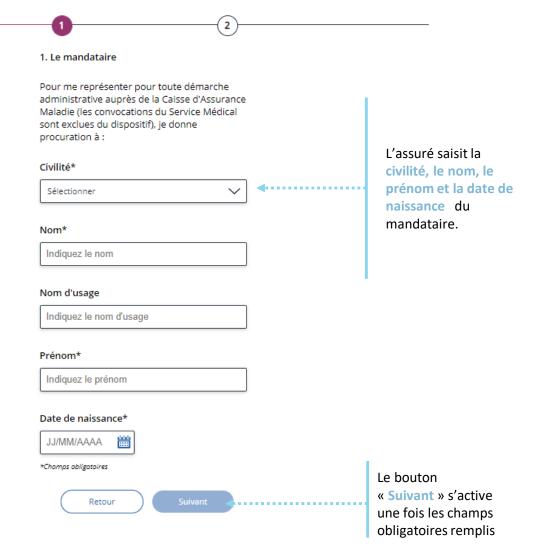


ETAPE (2): L'assuré renseigne l'identité du mandataire

Faire ou révoquer une procuration en ligne

A noter : le mandataire doit être majeur pour être accepté comme représentant de l'assuré. Un contrôle est fait sur la date de naissance renseignée. Dans le cas où le mandataire est reconnu comme ayant moins de 18 ans, un message d'erreur s'affiche :

Le formulaire comporte une ou plusieurs erreurs. Merci de vérifier votre saisie. Le mandataire doit avoir 18 ans révolus pour pouvoir vous représenter





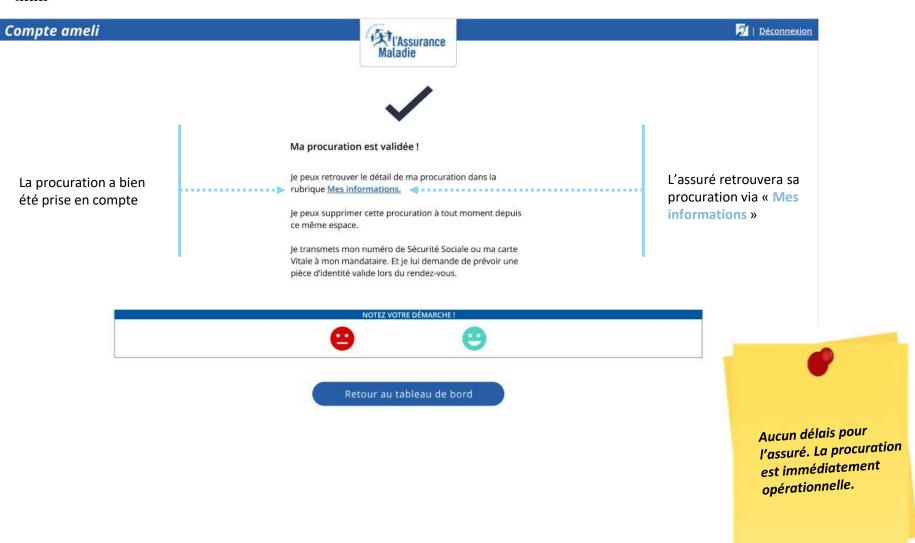
ETAPE (3): Récapitulatif et validation de la demande

Procuration en ligne 2. Récapitulatif des éléments déclarés Je suis: L'assuré prend Nom: M. Jean DUPONT connaissance des éléments saisis Né(e) le: 21/06/1970 Pour me représenter pour toute démarche administrative auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, je donne procuration à : Nom: M. Martin DUPONT Né(e) le: 16/04/1991 Cette procuration est valable: Pendant 1 mois. Il certifie l'exactitude des éléments déclarés Je certifie l'exactitude des éléments pour pouvoir Valider déclarés sa demande La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (articles En cas d'erreur de l'assuré, 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal). le bouton « Retour » permet de modifier les Retour données saisies précédemment.

Demande de procuration en ligne



ETAPE (4) : Le compte confirme que la demande a bien été enregistrée



Quelle suite pour le mandataire



- 1. La procuration a bien été enregistrée.
- 2. Le mandataire se rend en accueil.
- 3. Il n'oublie pas de se munir de sa carte d'identité, du Numéro de sécurité sociale de l'assuré qu'il représente, et bien sur des justificatifs nécessaires au traitement de la démarche.
- 4. L'agent d'accueil vérifie l'identité du mandataire.
- 5. Le rendez-vous peut commencer
- 6. Suite au traitement du dossier, les futurs communications reste bien dirigée vers l'assuré qui a été représenté, et non vers le mandataire.



1° Demande de procuration

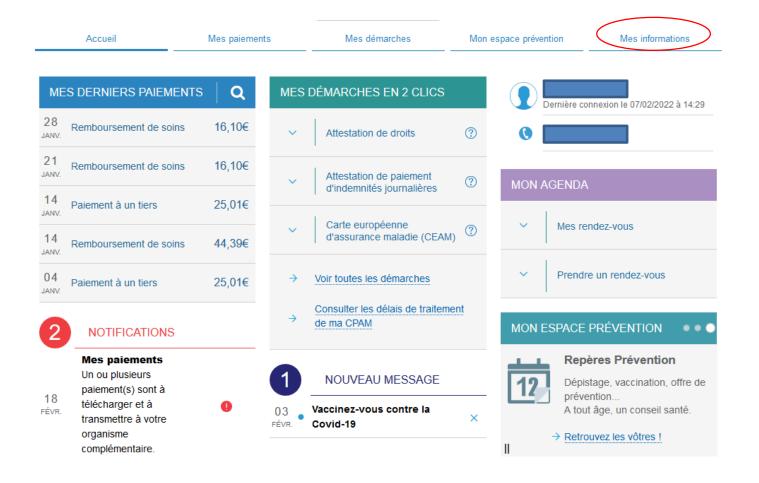
2° Révoquer sa procuration

- → Première méthode : Via Mes informations
- → Deuxième méthode : Via Mes démarches



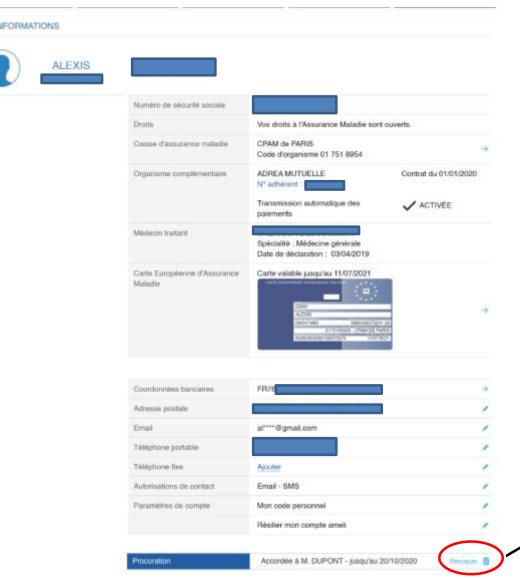


ETAPE (0) Affichage de la procuration dans « Mes informations »





ETAPE (1) Affichage de la procuration dans « Mes informations »

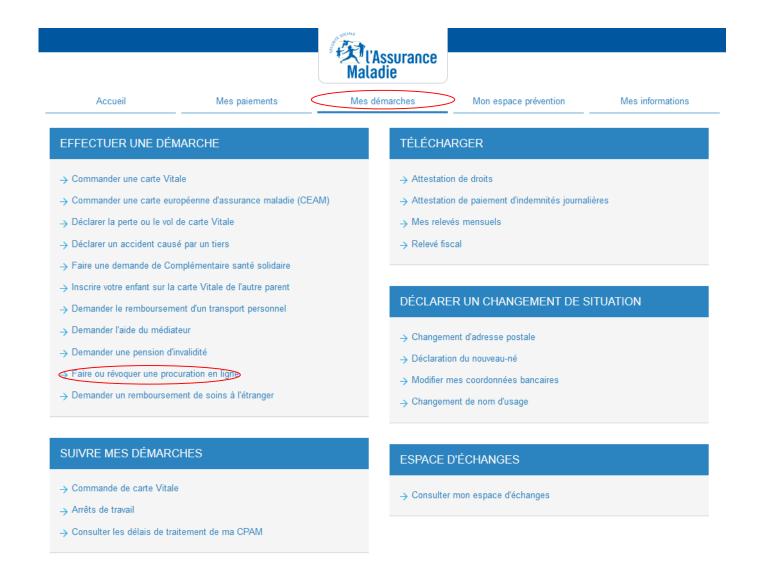




Si l'assuré souhaite annuler sa procuration, il clique sur « Révoquer » puis confirme en appuyant sur « Révoquer ».



ETAPE (0) Affichage de la procuration depuis « mes démarche »





ETAPE (1) Affichage de la procuration depuis « mes démarche »

Accueil Mes paiements Mes démarches Mon espace prévention Mes informations

Procuration en ligne

Vous avez actuellement une procuration en cours. Elle est valable jusqu'au 04/02/2021.

Cette procuration est accordée à : Monsieur Dupont Martin

